

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1255 – 24/04/2025

Descriptif

Objet	:	Pont de Val d'Arve - entretien de l'ouvrage (phases SIA 31 à 53)
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur civil
Honoraires	:	Le montant des travaux hors réserves est estimé à CHF 2'140'000 HT.
N° de publication sur simap.ch	:	15266
Date de publication sur simap.ch	:	16.04.2025
Délai de remise de l'offre	:	28.05.2025 11:00
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, Rue François-Dussaud 10, 1227 Les Acacias Ville de Carouge, Service de l'urbanisme Rue des Noirettes 14, 1227 Carouge
Organisateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité soumissions, Véronique Bertrand, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3
Communauté de soumissionnaires	:	Autorisée
Sous-traitance	:	Non autorisée
Critères d'adjudication	:	Qualité économique globale de l'offre 30 % Références du candidat 30 % Compréhension de la problématique 20 % Organisation du candidat 20 %
Notation du prix	:	Méthode linéaire Tmoyenne
Notation du temps	:	Le temps n'est pas noté.
Comité d'évaluation	:	Mme Laura Lyon, ingénieur civil, cheffe de projet, Ville de Carouge M. Younes Hamdi, ingénieur civil, chef de projet, Ville de Genève M. Damien Dreier, ingénieur civil, Bureau Structurame, Expert indépendant Suppléants : Mme Vera Venditti, Ville de Carouge Ingénieur, Ville de Genève

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : L'AO est affiché sur simap.ch comme un marché de construction au lieu de marché de service.
- Le critère de la qualité économique globale de l'offre est pondéré à 30 % sans que le temps ne soit noté ce qui contrevient aux règles de la CCAO.
- Les fonctions des suppléants ne sont pas précisées.
- Le suppléant de l'ingénieur civil de la Ville de Genève est anonyme.
- Il manque un suppléant de l'expert indépendant.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
- A l'adjudicateur
 - A l'organisateur